Mont Saint Aignan

ARRETE N° 2026 - 1255
Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Sur l'ensemble de la Commune

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1er avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **Sur l'ensemble de la Commune ;**

CONSIDERANT la demande de l'entreprise SERINYA FIBRE, afin de réaliser le déploiement de la fibre, **Sur l'ensemble de la Commune ;**

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1er. – La circulation des véhicules de toute nature sera localement réduite et réglementée au moyen d'une signalisation clairement identifiable et sécurisée. Les véhicules seront amenés à emprunter la chaussée opposée.

Un alternat de circulation sera mis en place, par pilotage manuel ou au moyen de feux tricolores, selon les nécessités des travaux et les contraintes liées au domaine public.
Ces dispositions seront applicables sur l'ensemble du territoire de la commune, **du 28 septembre 2026 au 7 octobre 2026 inclus.**

Article 2.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1er.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, 48h avant les travaux.

Article 4.-. Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 septembre 2026

Certifié exécutoire par publication numérique
En date du :

Pour le Maire et par Délégation

Copies
- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- Entreprise SERINYA FIBRE

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargé des Espaces Publics
Et du Patrimoine Bâti

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 – 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr